

Garantie Limitée du P'9981

Research In Motion Limited ("RIM"), le fabricant et, par l'intermédiaire de sa filiale, Research In Motion UK Limited, ayant son siège social à 200 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3XE, UK, fournisseur de la Solution BlackBerry, comprenant le Portable BlackBerry P'9981 (qui, conjointement avec le Support BlackBerry, comprend le Hardware BlackBerry), le Logiciel de Bureau BlackBerry, et le service de données sans fil et la documentation y associées, VOUS garantit, à VOUS, l'utilisateur final ("VOUS"), que le Hardware BlackBerry sera exempt de défauts dans la fabrication et les matériaux, pour une durée qui se termine après deux (2) ans à dater du jour où le BlackBerry Hardware a été acheté pour la première fois par VOUS en qualité d'utilisateur final originaire (la "Période de Garantie"). Cette Garantie Limitée n'est pas transmissible. Durant la Période de Garantie, le Hardware BlackBerry, ou l'un ou plusieurs des composants du BlackBerry Hardware, sera réparé ou remplacé, au choix de RIM, sans frais, que ce soit pour les pièces ou la main d'oeuvre. Si le Hardware BlackBerry (ou l'un de ses composants) est réparé ou remplacé durant la Période de Garantie, cette Période de Garantie s'achèvera soit le 91^{ème} jour suivant la réparation ou le remplacement, soit deux ans après le jour de l'achat originaire, la détermination de l'une ou l'autre date étant fonction de celle qui intervient le plus tard. **Veillez consulter VOTRE "BlackBerry Handheld User's Guide" afin de prendre connaissance des instructions quant à la manière d'obtenir le support clientèle pour VOTRE Hardware BlackBerry.**

Cette Garantie Limitée n'est pas applicable à une usure normale, et ne couvre pas la réparation ou le remplacement d'un Hardware BlackBerry quelconque endommagé par un usage impropre, accident, usage abusif, négligence, ou défauts dus à des réparations ou modifications réalisées par qui que ce soit d'autre que RIM ou que ses représentants agréés. Cette Garantie Limitée ne couvre pas les dommages causés à la surface du Hardware BlackBerry, en ce compris les fissures ou griffes sur l'écran LCD. Cette Garantie Limitée ne s'applique pas à un matériel autre que le Hardware BlackBerry tel que défini dans cette Garantie Limitée ou à un dommage quelconque causé par un équipement périphérique. Cette Garantie Limitée ne s'applique pas davantage si le dysfonctionnement résulte de l'utilisation du Hardware BlackBerry conjointement avec des accessoires, produits, services ou équipement périphérique ou accessoire qui n'ont été ni fournis ni approuvés par RIM, dès lors qu'il est déterminé par RIM qu'un tel dysfonctionnement n'est pas propre au Hardware BlackBerry en tant que tel. En outre, si le dysfonctionnement résulte du fait que l'utilisateur ne se conforme pas à l'Information de Sécurité contenue dans l'emballage de la Solution BlackBerry, la Garantie Limitée peut être nulle, et si elle n'est pas nulle, elle ne s'appliquera pas. La copie de sauvegarde (backup) des données est censée relever de la responsabilité de l'utilisateur du Hardware BlackBerry. RIM n'est pas responsable pour les données qui pourraient être endommagées ou perdues à quelque moment que ce soit, en ce compris, de manière non exhaustive, les données perdues ou endommagées durant le fonctionnement du Hardware BlackBerry, ou par l'utilisation du logiciel de synchronisation. Dans la mesure où des services de données sans fil quelconques fournis en tant que partie de la Solution BlackBerry sont fournis via RIM ou le revendeur de RIM par le biais d'un fournisseur tiers ou d'un opérateur de télécommunications mobile, nous ne pouvons pas assurer ou garantir que le service de données sans fil sera toujours disponible ou fonctionnera toujours de manière appropriée. VOUS devriez contacter l'opérateur de télécommunications mobile afin de déterminer quel(le)s garanties et niveaux de service ils offrent conjointement avec la Solution BlackBerry. Pour cette raison et pour d'autres raisons, il vaut mieux éviter d'utiliser la Solution BlackBerry pour la transmission de données dans le cadre de situations d'urgence, où la vie est en danger, ou de missions critiques, et RIM décline toute responsabilité pour son propre compte et pour compte de ses revendeurs pour les cas et les dommages résultant d'une telle utilisation dans ces cas ou pour les cas où le service de données sans fil échoue à fonctionner ou à être disponible pour VOTRE utilisation de la Solution BlackBerry, en ce compris, de manière non exhaustive, le manque de couverture de service dans la région dans laquelle VOUS souhaitez utiliser la Solution BlackBerry.

LA REPARATION OU LE REMPLACEMENT DU HARDWARE BLACKBERRY OU DU COMPOSANT AFFECTE SONT LES FORMES DE REPARATION EXCLUSIVES OFFERTES CONCOMITAMMENT A L'ACHAT ET A L'UTILISATION DE LA SOLUTION BLACKBERRY. PAR LA PRESENTE, POUR SON COMPTE ET CELUI DE SES DISTRIBUTEURS ET REVENDEURS DE LA SOLUTION BLACKBERRY, ET POUR COMPTE DE QUELQUE SOCIETE QUE CE SOIT QUI EST SOUMISE AU CONTROLE OU AU CONTROLE CONJOINT DE RIM OU POUR UNE SOCIETE

FILIALE DE RIM (COLLECTIVEMENT DESIGNÉES COMME "LE GROUPE DE SOCIÉTÉS RIM" ET INDIVIDUELLEMENT DESIGNÉES COMME UNE "SOCIÉTÉ DU GROUPE RIM"), RIM DÉCLINE TOUTES AUTRES GARANTIES, CONDITIONS, ENGAGEMENTS OU ASSURANCES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSES OU IMPLICITES, EN CE COMPRIS DE MANIÈRE NON EXHAUSTIVE DES GARANTIES IMPLICITES QUANT À LA QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE, LA QUALITÉ SATISFAISANTE ET/OU L'APTITUDE À RÉALISER UN OBJECTIF. LA PRÉSENTE CLAUSE N'AFFECTE AUCUNEMENT VOS DROITS LÉGAUX.

EN AUCUN CAS RIM OU UNE QUELCONQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE RIM NE SERA TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES OU PERTES QUELCONQUES INDIRECTS, INCIDENTS, SPÉCIAUX (EN CE COMPRIS DE MANIÈRE NON EXHAUSTIVE LES DOMMAGES RESULTANT DE LA PERTE DE PROFITS, INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉS COMMERCIALES, PERTE D'INFORMATIONS D'AFFAIRES OU TOUTE AUTRE PERTE DE NATURE PÉCUNIAIRE) RESULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, MEME SI RIM ET/OU UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE RIM A ÉTÉ AVERTIE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CETTE RESTRICTION EST FORMULÉE EN VUE DE S'APPLIQUER ET S'APPLIQUE SANS ÉGARD AU FAIT QUE L'INDEMNISATION DE TELS DOMMAGES SOIT RECLAMÉE, REVENDIQUÉE OU FASSE L'OBJET D'UNE ACTION OU D'UNE PLAINTÉ SUR UNE BASE QUASI-DELICTUELLE OU CONTRACTUELLE, OU SUR BASE DE LA GARANTIE, OU DANS LE CADRE DE TOUTE AUTRE LOI OU FORME D'ACTIONS SAUF POUR CE QUI CONCERNE LA RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCÈS OU DE BLESSURE PERSONNELLE, POUR LAQUELLE AUCUNE LIMITE NE S'APPLIQUE. LA RESPONSABILITÉ À VOTRE ÉGARD DE RIM, DU GROUPE DE SOCIÉTÉS RIM ET DE TOUT DISTRIBUTEUR AGRÉÉ OU REVENDEUR AGRÉÉ DE LA SOLUTION BLACKBERRY POUR LA PERTE OU LE DOMMAGE RESULTANT DU PRÉSENT CONTRAT NE POURRA PAS DÉPASSER DE MANIÈRE CUMULÉE LE COUT DU REMPLACEMENT DU HARDWARE BLACKBERRY AFFECTÉ DU DÉFAUT. Cette limitation de responsabilité ne porte pas préjudice aux droits qui VOUS sont conférés en tant qu'utilisateur final par les règles de droit impératives qui sont applicables à la présente vente du Hardware BlackBerry.

LA GARANTIE LIMITÉE RELATIVE AU LOGICIEL BLACKBERRY POUR SERVEUR D'ENTREPRISE, AU LOGICIEL DE BUREAU, À TOUTE LA DOCUMENTATION ET À TOUS MICROPROGRAMMES INSTALLÉS DANS LE HARDWARE BLACKBERRY EST ÉTABLIE SÉPARÉMENT DANS LE CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL VOUS ÉTANT FOURNIE SÉPARÉMENT. LA GARANTIE LIMITÉE POUR TOUT ACCESSOIRE BLACKBERRY COMMANDE SÉPARÉMENT EST ÉGALEMENT ÉTABLIE DANS UNE GARANTIE LIMITÉE SÉPARÉE ACCOMPAGNANT CET ACCESSOIRE.

Cette Garantie Limitée est régie par le droit anglais, à l'exclusion de toute réglementation régissant les conflits de lois. Tout différend né dans le cadre du présent contrat ou y relatif sera soumis à un arbitre unique à désigner de commun accord par les parties. Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord dans un délai de 30 jours suivant la notification d'une requête écrite par l'une des parties demandant la participation de l'autre partie à la désignation d'un arbitre, ledit arbitre sera désigné par le Président en exercice de la British Computer Society à la requête de l'une des parties. Tout recours à l'arbitrage conformément à la présente clause sera régi conformément au Règlement d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, lequel Règlement est considéré faire partie intégrante de la présente clause par référence. L'arbitrage aura lieu à Londres, Angleterre, et la langue de l'arbitrage sera la langue anglaise. La décision de l'arbitre sera rendue par écrit et sera motivée. La décision de l'arbitre constituera provision relative aux frais de l'arbitrage à supporter par les parties dans les proportions que l'arbitre décidera appropriées. La décision de l'arbitre sera définitive et liera les parties (sauf cas d'erreur manifeste). Tout recours selon cette clause sera considérée comme étant un recours au sens de l'Arbitration Act 1996.